



# AKTEA\*

Les femmes dans la pêche et les cultures marines en Europe

N°1 Juin 2003

Le journal du Réseau Thématique Européen FEMMES

## Le Réseau européen 'FEMMES'

### Un laboratoire d'échanges d'expériences et de réflexion transnational

*Le constat d'une méconnaissance mutuelle des réalités professionnelles entre les acteurs de la recherche et les femmes du secteur des pêches et des cultures marines a conduit Katia Frangoudes, chercheur en sciences sociales au CEDEM, Université de Bretagne Occidentale, à solliciter un financement européen au titre de la recherche pour mieux cerner le rôle et l'organisation des femmes à travers la création du Réseau FEMMES. Les travaux se dérouleront sur trois ans en plusieurs langues.*

Un noyau de collaborateurs permanents originaires de six pays, Finlande, France, Espagne, Irlande, Royaume Uni, Portugal, anime le réseau. L'objectif est de mettre en place un dispositif d'échanges afin d'établir des liens productifs entre trois types d'acteurs travaillant dans le domaine des pêches et des cultures marines :

1° les chercheurs en sciences sociales,  
2° les femmes liées à ces secteurs,  
3° les structures interlocutrices des organisations de femmes : organismes sociaux, administrations, organismes de formation.

Le Réseau FEMMES dispose d'outils propres à remplir cet objectif. Plusieurs ateliers transnationaux seront réunis. Un site Internet diffuse les informations et facilite les échanges : [www.fishwomen.org](http://www.fishwomen.org). Six bulletins d'information sont programmés, ce numéro de juin 2003 constituant la première parution. Un groupe travaille à la vulgarisation de la recherche scientifique (cf. notre article sur « le

stress des diatomées »). Ce groupe a également en charge la popularisation de textes officiels sur l'application des mesures nationales et européennes afin de pallier les lacunes identifiées par le réseau.

#### Etat des lieux

Les groupes de travail transnationaux se réuniront lors de trois Ateliers pour traiter de deux thèmes majeurs. Les matériaux s'accumulent déjà pour établir à terme un état des lieux. Un travail de mise en relation des organisations féminines du secteur des pêches et des cultures marines est en cours et se prolongera par leur connexion avec les réseaux d'autres secteurs d'activité. En fin de programme, un annuaire des organisations et des initiatives européennes de femmes sera publié.

Le premier Atelier d'échanges sur le thème « Femmes et espace privé » a eu lieu à Brest les 20, 21 et 22 février 2003. Les groupes de travail ont abordé la participation des femmes aux activités liées à l'entreprise et la question de leur statut. Le deuxième Atelier se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2003 à Vaasa, en Finlande sur le thème « Femmes et espace public ». On y étudiera la création et le fonctionnement des organisations de femmes et leur participation dans l'action collective.

Le laboratoire d'échanges du Réseau FEMMES liste les carences actuelles de la recherche sur les femmes du monde maritime. Il se propose d'accroître l'intérêt des chercheurs pour les femmes à partir des matériaux

#### Edito :

**Une commune aspiration des femmes à la reconnaissance de leur travail**

La rencontre à Brest a provoqué des débats fructueux entre les femmes et les chercheurs. Venus de six pays d'Europe, ils ont abordé ensemble la question du rôle des femmes dans l'espace privé, examinant tour à tour la production, la gestion de l'entreprise, la question du statut légal...

Force est de constater qu'il y a deux poids et deux mesures. D'un côté, le travail de femmes professionnelles est reconnu et elles sont protégées par les lois. De l'autre côté, les femmes qui ont un statut informel dans l'entreprise du mari sont socialement invisibles bien que leur rôle soit essentiel à la survie des entreprises. Toutes revendiquent le respect de leur métier et la reconnaissance de leur travail. Le Réseau FEMMES garde cet objectif dans son point de mire. K.F. ■

recueillis tout en leur proposant de nouveaux axes de recherche. Un agenda s'adressera aux décideurs en en matière de recherche sur le genre et l'égalité des sexes.

En outre, le laboratoire d'échanges identifie les aspirations des femmes à l'amélioration de leurs conditions de vie. Un deuxième agenda destiné aux décideurs politiques présentera les revendications des femmes. Ces deux documents seront validés par le Réseau au cours du 3ème Atelier. Les chercheurs y présenteront la synthèse des travaux réalisés par le Réseau FEMMES à un public élargi. D'autres chercheurs travaillant sur l'égalité des chances dans d'autres secteurs de l'économie seront invités à intervenir. ■

## Les disparus en mer s'invitent dans le débat

### Pour une réforme commune de la reconnaissance du décès des marins pêcheurs disparus en mer

*La question de la disparition en mer du marin a surgie d'une manière impromptue au cours du débat sur le statut légal des femmes. L'ensemble des participants/es a conclu à la nécessité d'une réforme commune qui réduit le délai du constat officiel du décès des disparus en mer afin que les difficultés financières, notamment, ne s'ajoutent pas au traumatisme de la mort du marin pêcheur et que la famille soit respectée et protégée de l'adversité. Ce délai est actuellement de 10 ans dans la plupart des pays membres, bien que des dérogations facilitent le paiement des primes d'assurances et que des aides transitoires soient versées aux familles.*

On peut voir plusieurs raisons au fait que la question des disparus en mer soit apparue dans le débat touchant au statut social des femmes. La plus évidente est la réponse insuffisante apportée aux conséquences du décès en mer pour la protection des familles au regard des risques du métier de marin pêcheur. Exposé aux aléas les plus violents de la nature, ce dernier prend à tout moment le risque de se noyer et de n'être jamais retrouvé. Il se pose alors à la famille des problèmes d'ordre financier et administratif. Comment survivre dans l'immédiat si le décès n'est pas certifié ? Des problèmes d'ordre psychologique s'ajoutent à cette détresse matérielle. Comment alors faire le deuil d'un être aimé sans être matériellement confronté à son corps sans vie ? Autre argument, la femme de marin a souvent en charge la gestion des revenus familiaux. La perte d'un patrimoine, à la prospérité duquel elle a travaillé, compromet l'avenir. En conséquence elle protège les siens en poussant son compagnon à se former sur la sécurité.

**En Finlande**, le décès d'un disparu en mer est officiellement confirmé par un tribunal dix ans après sa disparition et

le mariage perdure également sur cette période. Il en résulte de graves difficultés pour les familles. Les femmes proposent de réduire à 1 an le délai de la déclaration de décès pour lever les blocages. « Perte du mari, perte du courage », disent-elles. La vente du bateau, les primes d'assurances, la disposition des biens, les comptes bancaires sont bloqués, les crédits continuent à courir tandis que les études des enfants se poursuivent. Pour conserver un niveau de vie convenable et pour le respect des personnes en deuil, les femmes demandent la création d'un fonds de garantie jusqu'au paiement des primes d'assurances et plus de transparence de la part des autorités vis-à-vis de la famille pendant l'enquête. Les femmes militent pour la sécurité en mer et poussent les hommes à se former. L'offre de formation est large, y compris par informatique, mais peu utilisée.

**Au Portugal**, le certificat de décès est délivré 10 ans après la disparition du marin mais un homme à la mer est d'emblée considéré comme décédé. La veuve et les orphelins sont immédiatement aidés par la « Mutuelle des pêcheurs », une assurance à but non lucratif qui regroupe plus de 95 % des travailleurs du secteur. A l'assurance "accident de travail", obligatoire pour tous les travailleurs, s'ajoute pour les pêcheurs l'obligation depuis 1997 de contracter une assurance décès pour risque individuel. Bien que relevant de la responsabilité de l'employeur, les cotisations sont prélevées le plus souvent sur la part des équipages. Le Parquet délivre une déclaration de décès à la suite d'une démarche semblable à celle engagée lors d'un accident de travail survenu à terre et entraînant un décès. En cas de disparition, une prime de 50 000 € est versée à la famille, à laquelle s'ajoutent d'autres prestations pour la veuve et pour les orphelins jusqu'à leur majorité ou la fin de leurs études. En cas de re-

mariage, la veuve perçoit une indemnisation mais perd les prestations complémentaires.

**Au Royaume Uni**, le délai de carence après une disparition en mer est de dix ans. Pas de corps, pas de décès. Les primes d'assurances sont bloquées, ce qui provoque des situations financières difficiles. Il est possible d'obtenir, sous certaines conditions, une déclaration du tribunal. Une organisation prend en charge les problèmes liés aux disparitions en mer, aux naufrages et aux événements de mer. Elle a pour mission d'accueillir les gens de mer dans des foyers et d'informer les familles. Il existe une assurance risques personnels non obligatoire. Si on en souscrit une, il faut penser à y inclure une clause de disparition en mer. Il faut améliorer la sécurité en mer. Après la disparition de leur fils, - on n'a retrouvé ni le corps ni le bateau- des parents ont utilisé la prime d'assurance décès pour financer une action d'information auprès des marins pêcheurs afin qu'ils portent un gilet flottable.

**En Irlande**, le certificat de décès est délivré 7 ans après la disparition en

◆◆◆ suite en page 4

Sur le site internet du Réseau  
FEMMES :

#### Le stress de la diatomée rend les chercheurs insomniaques

20 à 30% des diatomées, ces micro-algues à la base de la chaîne alimentaire des milieux aquatiques, développent des défenses chimiques face à leurs prédateurs : les copépodes.

Ce phénomène chimique pourrait s'étendre en raison d'une modification des milieux aquatiques, appauvrissant les océans.

Les chercheurs travaillent sur les pistes existantes.

Rendez-vous sur le site :  
[www.fishwomen.org](http://www.fishwomen.org)



# DE BREST

**Agneta, Dominique, Sally et C<sup>ie</sup>**

## Le choix de la diversification

*A partir du constat de la dégradation des revenus des entreprises de pêche et ostréicoles, de la baisse des captures en mer et du développement du tourisme, les femmes utilisent deux stratégies pour maintenir ou accroître leurs revenus. L'une consiste à rechercher à l'extérieur du secteur un emploi salarié qui assure un revenu fixe et l'indépendance. L'autre consiste à étendre l'activité de l'entreprise par le développement d'activités familiales liées à la pêche et aux cultures marines.*

L'atelier de Brest a cherché à déterminer quel sens les femmes donnent au terme de diversification et à identifier les initiatives déjà engagées et les résistances à ce choix. Quatre expériences ont été exposées.

**1<sup>ère</sup> expérience, France.** Une famille de marin pêcheur de Méditerranée a aménagé un vieux bâtiment. Elle propose l'hébergement et la table d'hôtes et organise des parties de pêche en mer sur un second bateau, le transport de touristes étant interdit sur un navire de pêche. Le Comité local des pêches, le Département et la Région ont apporté leur aide. Les revenus de la diversification l'emportent sur l'activité de pêche et, à terme, pourrait conduire à la reconversion, cependant l'outil de travail est toujours actif. Il fournit la table d'hôtes et donne son identité sociale à la famille.

**2<sup>ème</sup> expérience, France.** Une association de conchylicultrices du Bassin de Marennes Oléron, Terre et Mer, a lancé le Projet Tourisme Bleu pour développer le tourisme rural, valoriser les produits, protéger le milieu et promouvoir le statut des femmes. Un circuit conduit les visiteurs sur les exploitations avec dégustation d'huîtres et embarquement gratuit pour les parcs. Bilan annuel : plus de 1000 visiteurs et une hausse de 7 à 50 % du chiffre d'affaires. Partenaires : Centre de formation ostréicole et Institut de l'Algue. Financement : Département, Région et Europe.

**3<sup>ème</sup> expérience, Irlande.** Pour valoriser et préserver plus longtemps les captures de son mari, Sally, femme de pêcheur, s'est lancée dans le fumage du saumon sauvage, de septembre à mars. Elle a ensuite emprunté pour créer une unité de transformation employant de 4 à 8 employés, tout en continuant à gérer le bateau. Aujourd'hui, elle songe à développer son unité de production. Selon elle, son initiative lui a apporté la force, l'énergie...

**4<sup>ème</sup> expérience, Finlande.** Revenus au pays à rebours de l'exode rural, Agneta et son mari ont décidé de monter une entreprise de pêche et de tourisme en exploitant leur ferme familiale du XVII<sup>ème</sup> siècle. Les revenus de la pêche et du tourisme sont équivalents mais la structure de la vente des captures a changé puisque la vente aux particuliers atteint 80 % au lieu d'être le quasi monopole d'un grossiste. Objectifs : transformation des captures, vente des produits, hébergement, séminaires, école de nature

### Interrogations

En premier lieu, tous les climats ne se prêtent pas au tourisme et tous les produits ne se prêtent pas à de la valorisation dans l'entreprise. Les réglementations obligent souvent les pêcheurs à investir dans du matériel de sécurité pour embarquer des touristes. Ceci pour une saison touristique courte. Dans tous les cas, la diversification demande du temps et de l'argent. Il faut se garder de tout axer sur le tourisme et ne pas perdre de vue la nécessité de faire durer la ressource et l'outil de production. La pêche et les cultures marines devraient suffire pour vivre décemment. D'accord pour la valorisation des produits, mais pas d'accord pour une diversification qui serait le cheval de Troie de la reconversion.

La Communauté européenne, après avoir considéré la casse des flottilles comme le remède à la raréfaction de la ressource, voit dans la diversification une base de discussion avec les petites entreprises pour une meilleure gestion des pêches. Les femmes lui demandent de protéger les outils de travail et la ressource par des mesures adaptées aux structures micro-économiques. ■

## Brest en Brèves :

### Mariscadoras : les marins au féminin

Les mariscadoras galiciennes, pêcheurs à pied, se sont professionnalisées jusqu'à intégrer l'ensemble du processus de production de la palourde. Elles demandent à présent une reconnaissance au niveau européen.

### Esclave commode ou actrice économique ?

En Finlande, les femmes pêcheurs salariées ont les mêmes droits que les hommes. En revanche, les femmes participant à la gestion des bateaux travaillent le plus souvent sans salaire et sans retraite. « Je suis une esclave commode » constate amèrement l'une d'entre elles.

### Ramendeuses : un métier « dur et nécessaire »

Le métier de ramendeuse demande une réelle qualification. En Espagne comme au Portugal, il fait partie de la culture des communautés de pêcheurs mais il est en train de disparaître, concurrencé par la délocalisation de la fabrication des filets. L'activité des Portugaises est saisonnière. Certaines femmes perçoivent un salaire, d'autres ne sont pas rémunérées. Le métier est concurrencé par les retraités aux pensions trop faibles.

### Le Prestige, un moment charnière

Avant le Prestige, un paysage, un travail. Après le Prestige, la colère et la réparation. Les Galiciennes ont mené des actions contre la pollution, organisé la solidarité financière, le contrôle sanitaire... Elles ont créé un collectif qui durera.

# Brest arrêt sur images

FEVRIER 2003, AU CEDEM



Diversité des expériences, échanges approfondis : l'Atelier de Brest s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse.

## SCARLETTE LE CORRE, UNE DIVERSIFICATION QUI A DU TONUS

S.L.C. a reçu les participantes de l'atelier de Brest pour leur expliquer son parcours. Marin pêcheur, elle pratique à la fois la pêche et la culture d'algues en pleine mer. Elle a monté une petite entreprise de transformation mêlant les algues alimentaires et les produits de sa pêche. Une affaire qui marche !



### ◆◆◆ disparus en mer (suite de la p. 2)

mer. Ce délai peut être réduit sur décision du « coroner ».

**En Espagne**, le disparu en mer est considéré comme décédé 10 ans après la déclaration de disparition, mais un certificat de décès est délivré après deux ans. Un secours aide la veuve jusqu'à la date de versement légal de la pension de veuvage.

**En France**, la loi fixe à 10 ans la reconnaissance officielle du décès. Après enquête de l'administration maritime, les secours d'état sont débloqués. Le certificat de décès est délivré après enquête judiciaire par le tribunal dans l'année suivant la disparition. Les artisans pêcheurs sous-

crivent dans leur quasi-totalité une assurance contre le risque de perte du bateau mais ils se prémunissent rarement contre les risques individuels. Ces assurances ne sont pas obligatoires. Les familles se plaignent du manque de transparence des enquêtes et demandent notamment à connaître les critères qui déterminent l'administration à décider de renflouer ou pas le bateau naufragé. Depuis une dizaine d'années, des procès en réparation ont été intentés pour faute professionnelle contre des artisans pêcheurs par les familles de membres d'équipage disparus. Jusqu'ici, les juges n'ont pas suivi ces demandes. ■

## Membres du Réseau FEMMES

**France** : CEDEM Univ. de Bretagne Occidentale - Association Femmes entre terre et mer, Bretagne Sud

**Espagne** : Universidad de La Laguna, Iles Canaries - Cofradia de Pescadores de Cambados, Galice

**Portugal** : Universidade de Madeira, Madère - Mutua dos Pescadores, Lisbonne

**Finlande** : Osterbottens Fiskarförbund r.f., Vaasa

**Royaume Uni et Irlande** : membres non organisées

## Identification du projet :

Financements : Contrat n° Q5TN-2002-01560 – CCE, DG Pêche – 5ème PCRD. Programme « Qualité de la vie et Gestion des ressources du vivant »

Coordination du projet : Katia Frangoudes, Université de Bretagne Occidentale, CEDEM, France

## L'OURS :

Edité par le Centre de droit et d'économie de la mer (CEDEM)

Directeur de la publication

Katia Frangoudes

Coordination Françoise-Edmonde Morin  
ISSN en cours

Imprimé par Le Reprographe, Brest

Tirage en Français 1 000 exemplaires

Ont participé à ce numéro Sébastien Metz (CEDEM), Michèle Pendelièvre (Femmes entre terre et mer)

Reproduction des articles autorisée sous réserve des mentions obligatoires auteurs et financements.

Cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission des Communautés européennes et en aucun cas n'anticipe l'attitude de la Commission dans ce domaine.